



## 650 plaisanciers réclament le droit de pêcher le bar

Hier matin, à Morlaix, environ 650 pêcheurs plaisanciers, venus du Finistère et des Côtes-d'Armor, ont manifesté contre une mesure récente de l'Europe, interdisant la pêche au bar récréative dans toute la zone au nord du 48<sup>e</sup> parallèle (au niveau d'Audierne dans le Finistère). Cela afin de préserver la ressource. En dessous de cette zone, les plaisanciers peuvent pêcher trois bars par jour, tandis que les professionnels ne sont pas limités.

Ces pêcheurs demandent « **le retour à un bar par jour et par personne, et la mise en place, dès 2019, d'un quota mensuel, adapté à la pêche de loisir** », par exemple « **entre 10 et 20 bars par mois** ». Une requête contre cette directive « **injuste et dis-**



*Les pêcheurs ont dénoncé une directive qu'ils jugent injuste.*

**criminatoire** », selon Jean Kiffer, président de la Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs, va être déposée auprès de la Cour de justice européenne.